

La ville d'Hénin-Beaumont,
la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais,
l'A.C.S.E.,
le délégué du préfet,

en partenariat avec

le rectorat de l'académie de Lille,
l'inspection académique du Pas-de-Calais,

et en lien étroit avec

le conseil régional du Nord Pas-de-Calais,
le conseil général du Pas-de-Calais,

Dans le cadre du programme de résidences-mission
d'artistes à des fins d'action culturelle et territoriale intitulé :

QU (Art) IER

UN APPEL A CANDIDATURES
est lancé en direction des

artistes

intervenant dans l'espace public

Une résidence-mission à Hénin-Beaumont

le programme de résidences-mission **QU (Art) IER** s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais, le préfet délégué à l'égalité des chances et à la cohésion sociale et les collectivités concernées par la politique de la ville. Une résidence-mission est menée, à des fins d'action culturelle et territoriale, prioritairement en faveur des habitants des quartiers relevant de cette politique.

Ici, il s'agit, dans le département du Pas-de-Calais, de la ville d'Hénin-Beaumont qui s'engage dans cette dynamique. Ce sont tous les habitants de la commune qui sont appelés à bénéficier du programme avec toutefois une attention particulière pour les habitants des quartiers Foch, Kennedy, Ponchelet, Z.A.C. des deux villes et Macé-Darcy.

Afin de faire plus ample connaissance avec la commune d'accueil de la résidence-mission, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-après :

<http://www.mairie-heninbeaumont.fr>

Qu'est ce qu'une résidence-mission ?

Le principe de résidence-mission repose **sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant trois mois ainsi que sur une intense diffusion, à travers le ou les quartiers concernés, d'un ensemble représentatif de son œuvre** déjà accomplie et disponible. Cette diffusion en lieux dédiés, ou non dédiés, s'envisageant dès l'amont de la période de résidence à proprement parler puis se poursuivant tout au long de sa durée, voire au-delà.

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste-résident (e), il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'action culturelle et plus précisément encore de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

Ceci se traduit, concrètement, par

1) Une **première phase, relativement brève**, prenant essentiellement place en début de résidence et s'articulant autour de multiples rencontres avec diverses équipes de professionnels en lien avec des groupes d'habitants du ou des quartiers concernés (par exemple : une équipe enseignante, administrative et technique d'une école, d'un collège ou d'un lycée, une équipe de responsables et d'animateurs d'une association ou d'un centre de loisirs, l'équipe pluri – professionnelle d'une maison de retraite, d'un établissement de santé, le personnel d'une mairie, d'un service public, d'une entreprise, etc.)

Ces équipes de professionnels sont toutes invitées à appréhender, lors de ces rencontres, la recherche et la production artistique de l'artiste-résident (e). Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif.

Ces professionnels sont également sollicités, lors de ces rencontres ou à leur issue, afin d'évoquer avec l'artiste-résident (e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient, le cas échéant, faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils côtoient, qu'ils accompagnent ou dont ils ont la responsabilité.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer, à se co-construire, ce que l'on appellera (*faute d'avoir trouvé une dénomination plus adéquate*). Chaque artiste-résident (e) étant d'ailleurs largement invité (e) à proposer la sienne propre) un **geste artistique** à destination de ces publics.

Tout ceci indique que, pendant cette première phase, le résident ou la résidente est beaucoup plus invité (e), dans un souci et un objectif de démultiplication, à travailler avec des professionnels (enseignants, éducateurs, animateurs, etc) que directement avec les habitants.

puis une **seconde phase** au cours de laquelle se construisent entre l'artiste-résident (e) et ces diverses équipes de professionnels rencontrées toutes sortes d'action à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, que l'on appelle donc **gestes artistiques**, sont conçues le plus souvent possible de manière à concerner un nombre significatif de personnes. Ces gestes artistiques sont également conçus, à chaque fois, en prenant en compte le contexte d'exercice de l'équipe professionnelle partenaire et ses différents degrés d'implication possible.

Fortement imprégné de la démarche artistique propre à l'artiste résident (e) et destiné à en favoriser la familiarisation ou la proximité, permettant au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création, le **geste artistique** peut être, selon le cas, participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncé, etc.

Chaque **geste**, grand ou petit, peut se déployer aussi bien au sein d'un établissement scolaire, d'un centre de loisirs, d'une structure culturelle, d'une maison de retraite, d'une entreprise, etc que dans l'espace public ou dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident (e) ainsi qu'à l'équipe professionnelle avec laquelle il aura été imaginé et conçu.

Ces formes d'intervention de nature clairement artistique se différencient très nettement des traditionnels « ateliers de pratique artistique » et ne doivent donc pas se confondre avec ces dispositifs qui relèvent d'autres cahiers des charges aux finalités différentes, et d'autres financements.

Ce sont, au minimum, **18** équipes pédagogiques, éducatives, associatives, culturelles, socioculturelles, d'action sociale, etc différentes qu'est appelé à rencontrer l'artiste-résident (e), durant son séjour avec pour perspective la co-construction de **gestes artistiques**.

3) Nul habitant du territoire d'action n'étant censé ignorer la présence de l'artiste-résident (e) et de sa production artistique, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population.

Ainsi l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion, souhaitée, rappelons-le, intense est conçu en étroit lien avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire d'action. Ces partenaires sont invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions du (de la) résident (e).

De même, en ce qui concerne la communication générale à propos de la résidence-mission un partenariat est recherché avec les différents canaux et supports traditionnels comme non traditionnels irriguant le territoire. Ce travail se mène, en particulier, en partenariat permanent avec le service communication de la ville d'Arras.

Enjeux et objectifs :

- permettre au plus grand nombre d'habitants du territoire d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte,
- contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges, de découverte d'œuvres, de productions artistiques,
- contribuer au développement culturel et artistique du territoire, et plus particulièrement à une éducation artistique « tout au long de la vie », cohérente, intercommunale, mutualisant les énergies de ses multiples acteurs

– contribuer à réduire ainsi les inégalités d'accès à l'art et à la culture.

À propos de cet appel à candidatures précis Qui recherche-t-on ?

Il est recherché en vue d'une résidence-mission, qui va s'exercer sur la commune d'Hénin-Beaumont et plus particulièrement dans les quartiers Foch, Kennedy, Ponchelet, Zac des deux villes et Macé-Darcy (un (e) artiste français (e) ou étranger (e), dont la recherche et la production relèvent **des arts dans l'espace public ou s'y confrontant de manière récurrente.**

L'artiste candidat (e) doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il ou elle doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et d'une large sélection de sa production artistique le plus grand nombre des acteurs du territoire, qu'ils appartiennent au secteur éducatif, culturel, associatif, social, etc.

S'il est à noter que le principe de résidence-mission a été (à la suite d'un long et constructif audit des artistes, des acteurs des mondes culturel, éducatif, enseignant, d'action sociale, etc, des élus et des techniciens des collectivités) élaboré de manière à placer l'artiste en position centrale et fédératrice il n'en reste pas moins qu'elle privilégie le (la) résident (e) individuel (le) voire le duo.

Ceci n'est pas incompatible, comme ici dans le cadre d'un appel à projets lancé en direction des artistes évoluant, agissant dans l'espace public, avec l'appartenance ou la collaboration permanente ou régulière à/avec une compagnie. Bien au contraire. Dans le cadre du volet diffusion de la résidence-mission, en fonction des moyens financiers mobilisés, la présence de la compagnie est une évidence. Celle-ci, toutefois, reste ponctuelle. Le résident est le (ou la) membre de la compagnie, désireux (se), au nom de celle-ci ou en son nom propre de vivre un temps significatif d'expérimentation artistique et d'action culturelle susceptible par ailleurs de nourrir ses propres recherche et démarche artistiques ou celles de la compagnie.

Conditions financières et matérielles

L'artiste retenu (e) bénéficie d'une allocation financière de 9 000 euros nets (allocation calculée sur la base de 3 000 euros par mois, hors charges donc). Ceci grâce aux contributions de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), de la ville d'Hénin-Beaumont et du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

L'artiste retenu (e) est appelé (e) à résider de manière effective, sur le territoire. Un lieu d'hébergement est mis à sa disposition gracieusement par la ville d'Hénin-Beaumont.

L'artiste retenu (e) doit être autonome dans ses déplacements, être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel.

Ses frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge par la ville d'Hénin-Beaumont sur la base d'un forfait.

Un voyage aller-retour de son domicile au territoire de résidence est également pris en charge. En revanche, les autres voyages du domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à sa charge.

La direction régionale des affaires culturelles prend, par ailleurs, en charge le coût relatif à la tenue d'une **27e heure artistique** » (*) qui se déroule, si souhaitée par les autorités locales de l'éducation nationale, en amont de la résidence.

(*) Pour information, ce que l'on appelle, en région Nord Pas-de-Calais / Académie de Lille, la **27e heure artistique** prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble très conséquent d'enseignants de faire connaissance, de manière approfondie, avec un créateur et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une conférence très illustrée et laisse une part importante à l'échange. Une telle rencontre facilite énormément les rencontres avec des équipes d'enseignants en vue de co-constructions de **gestes artistiques**. Avec **l'accord des autorités locales de l'éducation nationale, la 27ème heure artistique peut également bénéficier aux autres équipes de professionnels concernées par la résidence-mission.**

Les partenaires locaux :

La dimension territoriale de l'action nécessite un lien fort avec les structures, équipements et associations culturels, socioculturels, socio-éducatifs qui sont implantés sur le territoire de la ville d'Hénin-Beaumont ou qui l'irriguent. Cela implique aussi un lien avec les établissements scolaires.

Peuvent être cités, à ce sujet, sans être loin de là exhaustif :

- Les différentes maisons de quartier concernées (KENNEDY, THOREZ, DARCY, LENGLIN),
- la médiathèque municipale Gérard Delsaux,
- l'école municipale de musique,
- l'école municipale d'Arts Plastiques,
- l'Escapade.

- Le lycée Pasteur,
- le lycée Fernand Dachicourt,
- le lycée professionnel Henri Senez
- le collège Jean Macé,
- le collège Rabelais,
- le collège Gérard Philippe.

- Les écoles Léon Blum, Bracke Desrousseaux, Breuval, Dubreucq, Octave Legrand, Pantigny,
- les écoles Jeanne d' Arc, Saint Louis.

- Les écoles Lacore-Carnot, Darcy-Michelet, Fallières
- Les écoles Michelet, Guy Mollet, Jean-Jacques Rousseau,

- l'I.M.E. Louise Thuliez,
- l'I.M.E. Les Bouviers.

Accompagnement

C'est **Culture Commune, scène nationale du bassin minier**, porteuse d'une programmation pluridisciplinaire (arts dans l'espace public, cirque, danse, théâtre, éveil artistique, ...) qui a été choisie par la ville d'Hénin-Beaumont et ses partenaires pour être l'opérateur de la résidence-mission. Cette institution a, de ce fait, pour missions :

- 1) d'accompagner l'artiste retenu (e) afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire,
- 2) de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- 3) d'organiser cette résidence avec le concours des services, associations, structures, comités habitants, équipes pédagogiques, d'envisager avec celles-ci la plus importante des diffusions possibles.
- 4) de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1ère phase de la résidence-mission). Ceci avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents) des rencontres avec les équipes pédagogiques.
-la facilitation (avec le concours des responsables du monde associatif) des rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs
- 5) d'aider à la réalisation des **gestes artistiques**, (2ème phase de la résidence-mission),
- 6) d'assurer la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget, ...). Ceci en lien avec la ville d' Hénin-Beaumont
- 7) d'organiser la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible auprès de l'ensemble des habitants d'Hénin-Beaumont. Ceci en collaboration étroite avec le service communication de la ville.

Période et durée de la résidence

La période de résidence est prévue du **20 septembre au 20 décembre 2013**. Il s'agit donc d'une résidence de trois mois pleins et consécutifs, à raison de cinq à six jours par semaine.

Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la structure opératrice, de la ville d'Hénin-Beaumont et de l'artiste accueilli est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des formes artistiques du (de la) résidente (éventuellement rejoint (e) de manière ponctuelle par d'autres membres de la compagnie dont il ou elle, le cas échéant, serait partie prenante ou intégrante) dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées.

Procédure à suivre pour la candidature

Quelques rappels ou précisions :

Peut donc faire acte de candidature tout (e) artiste professionnel (le), français (e) ou étranger (e). Il ou elle a une production conséquente, et est en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il ou elle maîtrise l'usage oral de la langue française. Il ou elle détient un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

- 1) une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension des attendus et de la forme de la résidence-mission,
- 2) un curriculum vitae,
- 3) un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat (e),
- 4) une liste des formes / productions disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence. Le cas échéant, une liste des ressources documentaires également disponibles à la diffusion serait appréciée

NB : il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des pistes que l'artiste-candidat (e) envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de **gestes artistiques**

Les candidatures sont à adresser au plus tard pour **le 5 mars 2013** par courriel de préférence, sous format PDF, à l'adresse suivante :

(avec pour **sujet/objet** : **Qu(Art) IER Hénin-Beaumont**, suivi du **nom** du candidat ou de la candidate)

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour les œuvres ou des documents audiovisuels, il ou elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Julie Laville,
Culture Commune – Base 11/19
rue de Bourgogne
(F) 62 750 Loos-en-Gohelle

L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés.

La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom de l'**artiste retenu (e)** vers **le 25 mars 2013**

Pour plus d'information

contactez :

à Culture Commune :

Julie Laville,

assistante de projets « arts dans l'espace public, cirque et danse »

Culture Commune - Scène Nationale du Bassin minier

Fabrique Théâtrale - Base 11/19

Rue de Bourgogne

(F) 62 750 Loos-en-Gohelle

T. : +33 (0)3 21 142 535

F. : +33 (0)3 21 142 530

C. : j.laville@culturecommune.fr

ou

à la ville d'Hénin-Beaumont :

François Ades,

directeur des affaires culturelles

Hôtel de ville –

1 Place Jean Jaurès –

CS 90 109 –

62 252 HENIN-BEAUMONT

T. : 03.21.74.63.64

C. : Francois.ADES@mairie-heninbeaumont.fr

Éléments de référence

Quelques sites permettant de faire plus ample connaissance avec des équipements de la ville d'Hénin-Beaumont ainsi qu'avec Culture Commune, scène nationale du bassin minier:

<http://www.escapade-spectacle.fr>

http://www.mairie-heninbeaumont.fr/www/fr/accueil/acces_rapide/culture/mediatheque.aspx

<http://www.culturecommune.fr>